

3^{èmes} ASSISES « Yvelines, partenaires du développement »

Atelier 3 – 14h30 à 16h30 – Salle 2

Action internationale des collectivités territoriales :
quel cadre et quels enjeux pour la coopération décentralisée et
le soutien aux associations de solidarité internationale ?

Présidente de l'atelier :

Mme Françoise DESCAMPS-CROSNIER, Maire, Commune de Rosny-sur-Seine, membre du Bureau de l'Union des Maires des Yvelines

Grand témoin :

M. Abdoulaye DRAME, Président, Région de Matam

Les collectivités territoriales sont de plus en plus nombreuses à s'intéresser à la coopération décentralisée ainsi qu'à associations de solidarité internationale. Avant de s'engager, directement ou indirectement, dans des actions de ce type des questions légales ou pratiques peuvent se poser. L'objectif de cet atelier est de clarifier le cadre de l'action internationale des collectivités territoriales et de présenter, en les illustrant, les enjeux que représente la coopération pour une collectivité yvelinoise.

CADRE PRATIQUE ET JURIDIQUE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

La coopération décentralisée dispose d'un cadre juridique depuis la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, mis à jour en 2007. Elle se traduit par la mise en œuvre d'accords de coopération entre collectivités de deux pays différents, à travers la signature de conventions de partenariat. Pour aider les collectivités locales à s'investir dans des actions de coopération décentralisée, les Ambassades en France, peuvent être des relais pour la mise en relation des acteurs Nord/Sud et pour l'identification de projets de développement.

Avec la participation de :

- **Nicolas WIT**, Délégué général adjoint, Cités Unies France
- **Yao Pierre MENDENOU**, Directeur de la Coopération décentralisée et de l'Aide humanitaire, Ministère des Affaires de l'Intégration Africaine de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur

SOUTENIR LES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Soutenir les associations locales de solidarité internationale est un autre mode d'intervention des collectivités territoriales. Cette activité est encadrée juridiquement par la notion d'intérêt public local. Toute subvention accordée à une association doit être justifiée par le fait que son intervention au Sud représente un intérêt pour la collectivité. Parmi les associations qui peuvent solliciter les communes figurent les associations de migrants, nombreuses dans les Yvelines, qui conservent des liens très étroits avec le pays d'origine. Des modalités spécifiques de soutien à ces associations existent.

Avec la participation de :

- **Stéphanie BERTHOMEAU**, Chargée de mission rayonnement international, Région Ile-de-France
- **Stéphane GALLET**, Adjoint au Chef de service développement solidaire, Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration
- **Louis BERTHELOT**, Chargé de mission, service développement solidaire, Ministère de l'intérieur, de l'Outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration

LES ENJEUX DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE : ILLUSTRATIONS ET INITIATIVES EN YVELINES

C'est à travers le témoignage d'expériences et d'initiatives locales que collectivité africaine et yvelinoise mettront en avant l'intérêt de s'investir dans une coopération décentralisée et de soutenir par le biais de financement des associations locales de solidarité internationale. Appui à une politique locale en faveur de la jeunesse, outil de mobilisation des agents locaux, moyen d'intégration pour les populations migrantes ou encore animation du territoire local sont autant d'enjeux portés par la coopération internationale.

Avec la participation de :

- **Joseph ANANI**, Maire, Commune d'Athiémé (Bénin)
- **Mickaël THOMAS**, Conseiller municipal délégué aux sports, Commune de Viroflay
- **Daniel SEGUIN-CADICHE**, Directeur général des services, Commune de Guyancourt
- **Amadou DAFF**, Président, Fédération des Associations pour le développement de la Région de Matam



Yvelines
Conseil général

www.yvelines.fr